

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 – HUIS CLOS

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **mardi 6 avril 2021 à 19 h 30**.

072-04-2021 OUVERTURE DE LA SEANCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume siège en séance ordinaire ce **mardi à 19 h 30** par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien

Siège n° 2 : M. Christian Lemay

Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Assistent également à la séance sur place :

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absences motivées : Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Monsieur le maire, Robert Julien, préside cette séance.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDERANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDERANT le décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDERANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

Les questions diverses demeurent ouvertes.



ORDRE DU JOUR **SÉANCE DU MARDI 6 AVRIL 2021**

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption du PV du 1^{er} mars 2021;
- 1.2 Liste des comptes payés et à payer mars 2021 – avril 2021;
Résolution refinancement prêt Règlement 154-2010 relatif à l'achat d'un camion-citerne;
- 1.3
- 1.4 Résolution demande au ministère des Transports : correctif devant BMR, route 224;
- 1.5 Résolution inscription congrès ADMQ 2021;
- 1.6 Dépôt liste des contrats de plus de 25 000 \$;
- 1.7 Résolution demande de consentement de la ville de Drummondville : service 311;
- 1.8 Résolution subvention couches lavables;

2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

- 2.1 Résolution adoption rapport annuel an 8;
- 2.2 Résolution embauche préventionniste;
- 2.3 Résolution modification entente préventionniste;
- 2.4 Résolution utilisation feu vert clignotant;

3 PREMIERS RÉPONDANTS

- 3.1 AUCUN POINT

4 VOIRIE

- 4.1 Résolution demande de subvention : volet accélération;
- 4.2 Résolution demande de subvention : volet soutien;
- 4.3 Résolution lignage-marquage 2021-2022-2023;
- 4.4 Résolution scellement de fissures 2021-2022-2023;
- 4.5 Résolution asphaltage – rapiéçage 2021;
- 4.6 Résolution fauchage 2021-2022-2023;
- 4.7 Résolution abat-poussière 2021;
- 4.8 Résolution nivelage 2021;
- 4.9 Résolution balayage de rue 2021-2022-2023;

5 HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 Résolution demande de travaux de cours d'eau : branche 8, ruisseau des Chênes;

- 5.2 Résolution vidange de l'étang 3;
- 5.3 Résolution achat d'équipement : vidange de boue;
- 5.4 Résolution devis creusage de puits;

6 URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dérogation mineure – DPDRL210012;
- 6.2 Dérogation mineure – PIIA DPDRL210015;
- 6.3 Dérogation mineure – PIIA DPDRL210017;

7 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Résolution bourses Cégep de Drummondville;

8 QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE

- 8.1 Remplacement rideaux salle municipale;
- 8.2 Demande de moratoire;

9 PÉRIODE À L'ASSISTANCE

- 9.1

10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

073-04-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

ADMINISTRATION

074-04-2021 1.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

075-04-2021 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (MARS) ET À PAYER (AVRIL 2021)

CONSIDERANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

CONSIDERANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 007-01-2021 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Christian Lemay, appuyé par Mme Dominique Laforce,

et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements :	0 \$
Total incompressibles :	89 449,74 \$
Total des salaires :	25 180,00 \$
Total à payer :	<u>42 637,47 \$</u>
Grand total des déboursés :	157 267,21 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

076-04-2021 1.3 RESOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PREVUES A L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

077-04-2021 1.4 RESOLUTION DEMANDE AU MTQ : CORRECTIF DEVANT BMR

CONSIDERANT QUE, devant BMR, situé au 73, route de l'Église à Saint-Guillaume, il y a une accumulation d'eau importante;

CONSIDERANT QUE BMR souhaite qu'un correctif soit fait afin que le problème soit réglé;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Christian Lemay, appuyé par Mme Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander au MTQ de procéder aux correctifs nécessaires afin de régler le problème d'accumulation d'eau devant BMR, situé au 73, route de l'Église (route 224).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

078-04-2021 1.5 RESOLUTION INSCRIPTION CONGRES ADMQ 2021

CONSIDERANT QUE le congrès de l'ADMQ aura lieu du 15 au 17 juin 2021 en webdiffusion;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Claude Lapolice, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Diane Martineau, à s'inscrire au congrès de l'ADMQ, au montant de 399 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

1.6 DEPOT LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MEME CONTRACTANT, SUPERIEURS A 25 000 \$ (ARTICLE 964.1 CMQ) AU 31 DECEMBRE 2020

2021/03/31 13:06:06 Année 2020		SAINT-GUILLAUME Historique des factures (Nom) Fournisseurs ayant des factures de plus de 25 000\$						N° Page	1	
N° Fourn.	Nom	Référence	Pér	Date Trans.	N	Description	N° résolution	N° ch	Date	Paiement
268	*DANIS CONSTRUCTION INC	CPF200135		2020/12/0	56133	DECOMPTE FINAL DES SOREL	L2100012		2021/01/1	31 188,70
										31 188,70
586	*SMITH ASPHALTE INC.	CPF200116		2020/11/0	12210	RAPIECAGE MANUEL	L0200560		2020/11/0	61 382,33
										61 382,33
189	DANIEL PLAMONDON TRANSPORT &	CPF200012		2020/01/0	DENEI 2020	TAXES DENEIGEMENT 2020	249-11-2018	C0009694	2020/01/0	2 598,12
		CPF200012		2020/01/0	DENEI 2020	TAXES DENEIGEMENT 2020	249-11-2018	C0009695	2020/01/0	2 598,12
		CPF200012		2020/01/0	DENEI 2020	TAXES DENEIGEMENT 2020	249-11-2018	C0009709	2020/01/0	2 598,12
		CPF200012		2020/01/0	DENEI 2020	TAXES DENEIGEMENT 2020	249-11-2018	C0009722	2020/01/0	2 598,13
		CPF200012		2020/01/0	DENEI 2020	TAXES DENEIGEMENT 2020	249-11-2018	C0009734	2020/01/0	2 598,13
		CPF200012		2020/01/0	DENEI 2020	TAXES DENEIGEMENT 2020	249-11-2018	C0009750	2020/01/0	2 598,13
		CPF200005		2020/01/1	20200101	DENEIGEMENT 2019-2020	249-11-2018	C0967600	2020/01/1	17 349,75
		CPF200005		2020/01/1	20200101	DENEIGEMENT 2019-2020	249-11-2018	C0009693	2020/02/1	17 349,75
		CPF200005		2020/01/1	20200101	DENEIGEMENT 2019-2020	249-11-2018	C0009708	2020/03/1	17 349,75
		CPF200005		2020/01/1	20200101	DENEIGEMENT 2019-2020	249-11-2018	C0009721	2020/04/1	17 349,75
		CPF200005		2020/01/1	20200101	DENEIGEMENT 2019-2020	249-11-2018	C0009733	2020/05/1	17 349,75
		CPF200005		2020/01/1	20200101	DENEIGEMENT 2019-2020	249-11-2018	C0009749	2020/06/1	17 349,75
		CPF200006		2020/01/2	1210	RANG 6 NETTOYAGE ,TEMPS		C0009692	2020/02/0	4 759,97
		CPF200006		2020/01/2	1212	TRANSP PIERRE ,BORNE		C0009692	2020/02/0	1 092,27
		CPF200006		2020/01/2	1208	PONT ST HENRI,REP,PIERRE		C0009692	2020/02/0	5 771,75
		CPF200043		2020/04/2	1238	REP PONCEAU ST CHARLES		C0009735	2020/05/0	603,62
		CPF200086		2020/09/0	1254	FOSSÉ,CAMION,PELLE	121-06-2020	C0119787	2020/09/3	39 545,66
		CPF200103		2020/10/0	1279	EMPIERE ,RAJOUT , TRANSP		C0009800	2020/10/0	3 115,84
		CPF200103		2020/10/0	1278	REP ,EMPIEREMENT,FUITE				14 323,04
		CPF200103		2020/10/0	1243	NETT FOSSÉS		C0009800	2020/10/0	580,63
		CPF200104		2020/10/0	1277A	TROTTOIR,PONCEUX		C0009800	2020/10/0	122 557,73
		CPF200109		2020/11/0	1282	LIVR TUYAU ANC PONCEAUX		C0009818	2020/11/0	410,19
		CPF200109		2020/11/0	1284	EMP RG ST PRIME,DES SOREL		C0009818	2020/11/0	1 552,17
										314 000,12

079-04-2021 1.7 RESOLUTION CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 311 POUR LES JURIDICTIONS TELEPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGEES POUR LA MUNICIPALITE DE DRUMMONDVILLE.

CONSIDERANT QUE la ville de Drummondville implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

CONSIDERANT QUE nous avons pris connaissance du document « Contexte et explications » et que nous en comprenons les tenants et aboutissants;

CONSIDERANT QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de Télécom 2004-71 et de la décision de Télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

CONSIDERANT QUE les appels fait au 311 pour la ville de Drummondville seront réacheminés vers notre municipalité;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est résolu d'autoriser la ville de Drummondville et les fournisseurs de services en télécommunications à revoir les juridictions et à configurer les tours cellulaires partagées avec notre municipalité de sorte que les appels (311) soient acheminés à la ville de Drummondville.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la ville de Drummondville pour la représenter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

080-04-2021 1.8 RESOLUTION SUBVENTION COUCHES LAVABLES

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay,

il est résolu :

- De verser, à titre de compensation financière dans le cadre de l'exercice 2021, aux familles ayant un enfant de moins de 12 mois et résidant sur le territoire de la municipalité, cinquante pourcent (50 %) des frais encourus, excluant les taxes et les frais de transport, pour l'achat de couches lavables et réutilisables, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 100 \$ par enfant;
- Qu'à titre de pièces justificatives, les familles devront présenter la(les) facture(s) originale(s) détaillée(s) et payée(s), une preuve de résidence ainsi qu'un document indiquant la date de naissance de l'enfant;
- Que les factures soient présentées dans un délai de trois (3) mois suivant l'achat;
- Qu'un contrat d'engagement à utiliser les couches lavables soit signé par le demandeur;
- Qu'une publicité présentant ce nouveau programme soit publiée dans l'Info Saint-Guillaume ainsi que sur le panneau lumineux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

INCENDIE

081-04-2021 2.1 RESOLUTION ADOPTION RAPPORT ANNUEL AN 8

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministère de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de Sécurité incendie avant le 31 mars 2021, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et de décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de la Sécurité incendie de la MRC ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires, et que, d'autre part, le conseil des maires a adopté le même rapport à la séance du 11 mars 2021;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu de procéder à l'adoption du *Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020*, et de transmettre au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du *Rapport annuel An 8 des activités en matière de sécurité incendie 2020* de la MRC de Drummond, ainsi qu'un exemplaire de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

082-04-2021 2.2 RESOLUTION EMBAUCHE PREVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume offre le service de préventionniste, par une entente signée en juin 2017;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est résolu d'embaucher M. Jean Milhomme à titre de préventionniste pour 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

083-04-2021 2.3 RESOLUTION MODIFICATION ENTENTE SERVICES D'UN PREVENTIONNISTE

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a signé une entente avec les municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire et Saint-Lucien;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure souhaite se retirer de l'entente;

CONSIDERANT QUE le retrait de la Municipalité de Saint-Bonaventure n'occasionne pas de frais supplémentaires pour les autres municipalités de l'entente (voir article 6.1.2 de l'entente version 2017-06-05);

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien,
il est résolu que la Municipalité de Saint-Bonaventure soit retirée de l'entente du service de préventionniste à partir de l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

084-04-2021

2.4 RESOLUTION UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDERANT QUE, depuis le 1^{er} avril 2021, le règlement sur le feu vert clignotant permet aux pompiers son utilisation lorsqu'ils doivent prendre leur véhicule personnel pour un déplacement d'urgence vers la caserne ou sur les lieux d'une intervention;

CONSIDERANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) autorise un pompier à l'utiliser sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence selon certaines conditions et en présentant une résolution municipale de consentement à cet effet;

CONSIDERANT QUE seuls les pompiers ayant complété la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant peuvent se prévaloir de ce droit;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Christian Lemay,
il est résolu de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par le Service incendie lors d'interventions d'urgence, et ce, conditionnellement à ce que les pompiers fournissent une copie du certificat émis par la SAAQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

PREMIER RÉPONDANT

3.1 AUCUN POINT

VOIRIE

085-04-2021

4.1 RESOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION : VOLET ACCELERATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentante de celle-ci auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

086-04-2021 4.2 RESOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION : VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume a pris connaissance des modalités d'application du volet soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentante de celle-ci auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

087-04-2021 4.3 RESOLUTION MANDAT LIGNAGE-MARQUAGE 2021-2022-2023

CONSIDERANT QUE le contrat avec Lignes Maska se terminait en 2020;

CONSIDERANT QUE des soumissions ont été demandées pour le lignage et le marquage pour 2021, 2022 et 2023;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay,
il est résolu d'accepter la soumission de Marquage Traçage Québec numéro 2173 au montant de :

Pour 2021	
Ligne simple	0.204 \$
Lignes de rives	0.189 \$
Dos d'âne	125.00 \$
Lignes d'arrêt	23.00 \$
Pour 2022	
Ligne simple	0.204 \$
Lignes de rives	0.189 \$
Dos d'âne	125.00 \$
Lignes d'arrêt	23.00 \$
Pour 2023	
Ligne simple	0.207 \$
Lignes de rives	0.197 \$
Dos d'âne	125.00 \$
Lignes d'arrêt	23.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

088-04-2021 4.4 RESOLUTION MANDAT SCELLEMENT DE FISSURES 2021-2022-2023

CONSIDERANT QUE des travaux de scellement de fissures seront nécessaires sur les rues, rangs et routes dont la juridiction incombe à la Municipalité;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien,
il est résolu d'accepter la soumission dossier P2021021617 de Lignes Maska pour le scellement des fissures 2021-2022-2023 au montant de 0,99 \$/ mètre plus taxes; que M. Alain Laprade, inspecteur municipal, soit mandaté pour établir la planification des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

089-04-2021 4.5 RESOLUTION MANDAT ASPHALTAGE-RAPIECAGE 2021

CONSIDERANT QUE le rapiécage manuel est effectué par les employés municipaux de voirie;

CONSIDERANT QUE du pavage mécanisé est requis sur les rangs et routes de la municipalité;

CONSIDERANT QUE des demandes de soumission ont été faites et reçues;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,
il est résolu d'accepter la soumission dossier P2021021617 de Smith Asphalte inc. pour les travaux de pavage mécanisés au coût de 174 \$ / tonne (environ 80 % des travaux) et les travaux de pavage manuels au coût de 217 \$ / tonne (environ 20 % des travaux), plus les taxes applicables ; que les travaux soient réalisés avant la fin du mois d'août ; que M. Alain Laprade, inspecteur municipal, est mandaté pour planifier et diriger les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

090-04-2021 4.6 RESOLUTION MANDAT FAUCHAGE 2021-2022-2023

CONSIDERANT QUE des soumissions ont été demandées et reçues pour le fauchage dans la municipalité pour 2021-2022-2023;

CONSIDERANT QUE la description de la soumission des Entreprises Belle Rose inc. se lit comme suit :

- Fauchage : 40,36 km, 2 coupes 2021-1 700 \$, 2022-1 850 \$ et 2023-2 000 \$.
- Tarif horaire faucheuse : 89,00 \$ latérale, 150,00 \$ latérale double et 108,00 \$ télescopique.
- Tarif forfaitaire débroussaillage : 2021-3 300 \$, 2022-3 450 \$ et 2023-3 600 \$;

CONSIDERANT QUE le travail accompli par les Entreprises Belle Rose inc. en 2019 et 2020 a été satisfaisant;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu d'accepter la soumission du 26 février 2021 des Entreprises Belle Rose inc. pour les travaux de fauchage 2021, 2022 et 2023, tels que décrits dans la soumission; que M. Alain Laprade, inspecteur municipal, est mandaté pour planifier et diriger les travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

091-04-2021 4.7 RESOLUTION ACHAT ABAT-POUSSIÈRE 2021

CONSIDERANT QUE l'entreprise Somavrac C.C. a déposé une offre de service concernant le service d'abat-poussière pour 2021;

CONSIDERANT QUE la description de l'offre de service se lit comme suit :
– Chlorure de calcium liquide 35 %, vrac liquide, au prix de 0,3295 \$ / litre, plus les taxes applicables, pour une quantité approximative de 12 800 litres;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une quantité approximative de 12 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % à 0,3295 \$ / litre, plus les taxes applicables, à l'entreprise Somavrac C.C. et de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, afin de fixer l'horaire des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

092-04-2021 4.8 RESOLUTION NIVELAGE 2021

CONSIDERANT QUE des travaux de nivelage sont nécessaires pour certaines rues de la municipalité;

CONSIDERANT la satisfaction à l'égard du travail d'Excavation Martel;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de retenir les services d'Excavation Martel pour les travaux de nivelage dans la municipalité au coût de 159,14 \$ / heure pour la niveleuse, 10,61 \$ / heure pour la lame scarificatrice et 4,78 \$ / heure pour la scarification, plus les taxes applicables. M. Alain Laprade, inspecteur municipal, est mandaté pour planifier et diriger les travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

093-04-2021 4.9 RESOLUTION BALAYAGE DE RUE 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Myrroy a déposé une offre de service concernant le balayage des rues pour la saison 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la description de l'offre de service se lit comme suit :
– Balai aspirateur de type « pure vacuum » au montant de 122,00 \$ / heure pour un contrat de 3 ans (2021-2022-2023) au même taux horaire pour les trois (3) années;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir les services de Myrroy en vertu d'un contrat de trois (3) ans pour le balai aspirateur de type « pure vacuum » et de mandater M. Alain Laprade, inspecteur municipal, afin de fixer l'horaire des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

HYGIÈNE DU MILIEU

094-04-2021 5.1 RESOLUTION DEMANDE DE TRAVAUX DE COURS D'EAU : BRANCHE 8, RUISSEAU DES CHENES

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau branche 8 est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts sera attribuée selon les modalités du Règlement de taxation No : 209-2016 relatif à la répartition des coûts des travaux effectués par la MRC de Drummond sur les cours d'eau;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien,
il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la Municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

095-04-2021 5.2 RESOLUTION VIDANGE DES BOUES DE L'ETANG 3

CONSIDÉRANT QUE la mesure des boues de l'étang 3 faite en 2019 dépasse 15 % d'accumulation de boue;

CONSIDÉRANT l'offre de Solutions boues inc. de faire la vidange de l'étang 3 au coût de 25 000 \$ plus taxes;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser la vidange de l'étang 3 en 2021 au coût de 25 000 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

096-04-2021 5.3 RESOLUTION ACHAT D'EQUIPEMENT POUR VIDANGE DE BOUE

CONSIDÉRANT l'offre de Solutions boues inc. pour la vente de leur équipement pour la vidange de boue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire la vidange de boue régulièrement;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de Solution boues

inc. de nous vendre l'équipement pour faire la vidange des boues des étangs au coût de 24 500 \$ plus taxes incluant la formation; d'autoriser M. Robert Julien, maire, à signer le contrat de vente; de financer l'achat avec le surplus libre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

097-04-2021 5.4 RESOLUTION CREUSAGE D'UN PUIITS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite procéder à la reconstruction du puits 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné le mandat à Yves Leblanc de Richelieu Hydrogéologie par la résolution 059-03-2021 d'établir le devis de reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour la reconstruction du puits 3 a eu lieu ce mardi 16 h 05;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu deux soumissions et que les deux soumissions sont conformes :

Forage LBM : 84 892,50 \$ plus taxes;

Puitbec : 77 193,75 \$ plus taxes;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Yves Leblanc, d'accepter la soumission de Puitbec au montant de 77 193,75 \$ plus taxes; que le projet sera financé avec la TECQ19-23; que les travaux débutent maximum un mois de calendrier après la date d'adjudication du contrat; de transmettre à M. Yves Leblanc la résolution afin d'effectuer le suivi des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

098-04-2021 6.1 RESOLUTION DEROGATION MINEURE – DPDRL210012

CONSIDÉRANT la dérogation mineure DPDRL210012 concernant la construction d'un immeuble à logements sur le lot 5 251 036, dont la hauteur est dérogatoire ;

– la construction d'un immeuble résidentiel de 7,97 mètres de hauteur dans une zone où la hauteur maximale est de 7,5 mètres, dérogatoire de 47 cm;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le règlement n° 85-2004 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le CCU (*Comité consultatif d'urbanisme*) et la recommandation défavorable;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure pour la construction d'un immeuble à logements sur le lot 5 251 036 dont la hauteur maximum dépasserait la hauteur de bâtiment permise dans cette zone de 47 centimètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

099-04-2021 6.2 RESOLUTION DEROGATION MINEURE – PIIA DPDRL210015

CONSIDÉRANT la dérogation mineure PIIA DPDRL210015 concernant des rénovations extérieures à la résidence du 7, rue St-Pierre;

CONSIDERANT QUE le CCU (*Comité consultatif d'urbanisme*) est favorable à l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,
il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure PIIA DPDRL210015, pour les travaux de rénovation demandés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

100-04-2021 6.3 RESOLUTION DEROGATION MINEURE – PIIA DPDRL210017

CONSIDÉRANT la dérogation mineure PIIA DPDRL210017 concernant des rénovations extérieures à la résidence du 1, rue du Collège;

CONSIDERANT QUE le CCU (*Comité consultatif d'urbanisme*) est favorable à l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,
il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure PIIA DPDRL210017 pour les travaux de rénovation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

LOISIRS ET CULTURE

101-04-2021 7.1 RESOLUTION CONTRIBUTION BOURSES CEGEP DE DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation du Cégep de Drummondville pour encourager les étudiants de notre municipalité à persévérer dans leur réussite scolaire;

CONSIDERANT QUE la Municipalité appuie la Table régionale de l'Éducation Centre-du-Québec;

CONSIDERANT la résolution 028-02-2020 faite en ce sens;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de participer au prix « *Bourse étudiante, volet municipalité – édition 2020-2021* » du Cégep de Drummondville pour une somme de 400,00 \$ pour deux bourses, et d'en autoriser le versement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE

102-04-2021 8.1 REPLACEMENT RIDEAUX SALLE MUNICIPALE

CONSIDERANT les recommandations faites dans le rapport d'inspection de la MMQ du 22 mai 2019;

CONSIDERANT QUE le point 3.5 recommande d'ignifuger les rideaux de la scène dans la salle municipale;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,
il est résolu d'autoriser l'achat de rideaux au montant d'environ 3 000 \$, taxes incluses, pour remplacer les rideaux de la scène dans la salle municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL**

103-04-2021

8.2 DEPOT D'UNE DEMANDE DE MORATOIRE

CONSIDERANT QUE des citoyens ont fait une demande de moratoire concernant l'émission des permis de construction pour des bâtiments d'habitation multifamiliale de trois (3) logements et plus;

CONSIDERANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande;

SUR PROPOSITION de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est résolu d'adopter un moratoire sur l'émission des permis pour toutes les constructions d'habitations multifamiliales, commerciales et industrielles. Le vote est demandé.

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Oui
Siège n° 2 : M. Christian Lemay	Oui
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Oui
Siège n° 4 : M. Claude Lapolice	Non
Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland	Non
M. le Maire exerce son droit de vote	Non

Article 161 du Code municipal concernant l'effet d'un vote à voix égales.

161. Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a le droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; quand les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

REJETÉE

PÉRIODE A L'ASSISTANCE

9.1 La période de questions n'a pas eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150, période de crise sanitaire, zone orange. Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions par le biais du site Internet.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

104-04-2021

10.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 21 h 11.

M. Robert Julien
Maire

Diane Martineau, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le _____
